



EUROPE

Bd du Midi 25-27 1000 Bruxelles



info@vivant.org

www.vivanteurope.org

*Pour une Europe sociale,
pour une mondialisation respectueuse
de l'humain et de l'environnement.*

LE VIVANT-EUROPE électronique

N° 6 (mai 2004)

1. PRESENTATION DU PROJET



CONVENTION III : « La Nouvelle Étape »

UN CONTRAT EUROPÉEN POUR UNE SOCIÉTÉ DU BIEN-ÊTRE

« Ensemble on fait Mieux » : 2007-2013

PRESENTATION DU PROJET

- 1. Un nouveau contexte :** la démocratie participative et le dialogue civil
- 2. Un nouvel objectif :** une Convention III pour un Contrat européen pour une Société du Bien-être
- 3. Une nouvelle méthode :** une Convention III pour un Budget européen participatif

4. Un nouvel instrument : un questionnaire adressé à l'ensemble des associations de la Société civile

Chères amies et chers amis des associations,

1. Un nouveau contexte

La démocratie participative est, dans une mesure croissante, appelée à compléter et irriguer la démocratie représentative. A l'occasion d'une conférence sur la démocratie participative, organisée les 8 et 9 mars 2004 par le Comité Économique et Social Européen (CESE), Jacques Delors soulignait, dans son intervention de clôture, que la démocratie participative, considérée encore en 1999 comme une utopie, est en 2004 un concept à l'ordre du jour. La notion et la pratique de budget participatif se répandent à leur tour comme un corollaire de la démocratie participative.

La démocratie participative repose sur le dialogue civil, qui est encore à organiser. Pour faciliter ce dialogue, le CESE propose la création d'un « groupe de contact », dont feront partie au maximum 20 représentants d'organisations de la Société civile. Il est clair que seules les ONG organisées en réseau au niveau européen auront la légitimité nécessaire pour faire partie de ce groupe. Les associations qui sont prêtes à collaborer à l'objectif du Forum visant à mettre en place une démocratie participative ET paritaire, en complément de la démocratie représentative, ont intérêt à se regrouper autour de cet objectif commun pour être parties prenantes dans le dialogue de la société civile avec les institutions européennes. Le réseau doit chercher à faire entendre la voix du plus grand nombre possible d'individus, qu'ils appartiennent à une vaste ONG européenne ou à une petite association locale, ou qu'ils aient réfléchi isolément. Les bonnes idées peuvent provenir de tout petits groupes aussi bien que de grandes organisations.

2. Un nouvel objectif

C'est dans ce contexte favorable que le groupe de travail du Forum permanent de la Société civile européenne vous propose de vous associer au projet d'un « Contrat pour une Société de Bien-être ».

Le Forum Permanent de la Société civile est convaincu qu'après l'élaboration de la Charte des droits fondamentaux et l'établissement de la Constitution de l'Union européenne, il faut - pour poursuivre la construction de l'Union et renforcer son identité - s'atteler à la conclusion d'un Contrat Européen pour une Société du Bien-être, qui définisse clairement ce qu'est le modèle européen de développement économique, social et culturel, nouveau et durable. En réalité, ce modèle se construit d'ores et déjà à partir d'une multiplicité d'initiatives – dont certaines sont des succès trop peu connus - prises au sein des États de l'Union par de multiples acteurs économiques, sociaux et associatifs. Le temps est venu de rassembler ces « champions » d'une société plus solidaire et de donner un plus grand effet multiplicateur à leurs actions, en les faisant participer à l'élaboration du Contrat européen pour une Société du Bien-être.

Le « Contrat Européen pour une Société du Bien-être » et le Budget Européen Participatif constituent la troisième phase de l'action menée, jusqu'à présent avec succès, par le Forum en faveur d'une citoyenneté et d'une identité européenne renforcées.

Le groupe de travail du Forum permanent de la Société civile vous propose donc d'élaborer un véritable Contrat européen, levier de « nouveaux progrès » de l'Europe sur le plan social et économique dans le cadre d'une globalisation éthique, et de lui donner les moyens de son exécution par le biais d'un budget participatif et d'une fiscalité communautaire européenne.

La législature européenne 2004-2009 doit être le moment de nouveaux progrès pour une société du bien-être, tant au plan européen qu'au plan mondial. Ainsi l'Union Européenne deviendra une super-puissance *paisible*, une « ancre » pour la paix mondiale et le moteur d'une nouvelle phase de croissance économique, assurant une répartition équitable des richesses, des emplois pour tous, tout

en assurant un meilleur système d'éducation et de santé publique, de soutien aux personnes âgées et handicapées. Ainsi l'Europe luttera d'autant mieux contre la plus grande menace pour notre sécurité : l'apartheid et l'exclusion sociale. Ainsi seront afferemies la solidarité et l'espérance en un avenir meilleur, se réaliseront à nouveau des rêves d'un bien-être pour chacune et chacun jusqu'à la fin de sa vie et pour les générations futures. Ces objectifs de progrès doivent constituer un levier pour la relance de l'économie et l'innovation sur le plan social, économique et culturel.

3. Une nouvelle méthode

Cette méthode comprendra l'établissement, pour la première fois, d'un budget européen « participatif », pour la période 2007-2013.

La proposition de « Contrat Européen pour une Société du Bien-être » débouchant sur un programme et un budget européen participatif 2007-2013 est une réponse à cinq enjeux :

- A ceux qui considèrent que ni la Charte des Droits Fondamentaux, ni le projet de Constitution, ne répondent suffisamment aux attentes d'une Europe dans laquelle les valeurs d'égalité, de solidarité et de justice s'ajoutent à celles de liberté, de démocratie et de respect des droits de l'Homme, le Contrat Européen et son lien avec le budget 2007-2013 seront le gage d'une dynamique nouvelle.
- A ceux qui craignent que le fossé ne se creuse entre les États, pour qui l'élargissement serait synonyme de dumping social, et les peuples, qui aspirent à plus de bien-être, le thème du Contrat Européen, « une société du bien-être », place au centre du débat la notion d'« économie sociale de marché hautement compétitive », qui est un des objectifs du projet de Constitution.
- Au constat que l'Europe fait face à plusieurs défis liés les uns aux autres : d'une part, réussir son élargissement, et, d'autre part, s'adapter aux défis sociaux liés à l'évolution démographique, au passage à une société post-moderne et à une « mondialisation éthique », la Convention III permettra de développer de nouvelles « synergies » entre pouvoirs publics, secteur privé, économie sociale, ONG.
- Cette dynamique et ces synergies nouvelles seront nécessaires pour permettre à l'Union d'innover, y compris sur le plan budgétaire, pour se rapprocher de ses propres objectifs et devenir plus compétitive. L'Europe ne réussira à atteindre les objectifs de Lisbonne (société de la connaissance), de Göteborg (développement durable), et à réaliser ses ambitions de relance économique, que si elle parvient à mobiliser ses forces vives. L'Union ne s'appuie pas assez sur les agents du changement. Ceux-ci auront leur place au sein de la Convention III.
- Enfin, la Convention III et le budget européen participatif démontreront que la démocratie participative européenne, conçue pour rapprocher l'Union de ses citoyens et adaptée à une société de la connaissance et en réseaux, est une source d'innovation, de dynamisme, de mobilisation, de transparence et de participation. La préparation d'un budget européen participatif sera un levier essentiel d'efficacité, notamment parce que, dans une Union élargie, les moyens financiers disponibles devront être plus performants.

L'objectif de l'établissement d'un budget participatif est ambitieux, mais il importe que les citoyens se sentent responsables de leur avenir, qu'ils prennent conscience de la solidarité qui lie désormais les peuples et, par là, de leur identité européenne, qu'ils comprennent aussi que les ressources ne sont pas illimitées et qu'ils participent aux choix qui doivent être faits.

La plupart des démocraties sont nées de la volonté des citoyens de contrôler les dépenses de l'État. Le budget est l'instrument principal du pouvoir. Il détermine les politiques possibles. Si la Société civile souhaite des politiques de bien-être, elle doit s'assurer que les budgets correspondants sont prévus. Des budgets participatifs existent au niveau de communes, de villes moyennes et même de

quelques grandes villes, surtout dans les pays scandinaves. A Porto Alegre, 1,3 millions d'habitants décident de l'affectation de 20% du budget.

Par son initiative, le Forum souhaite faire émerger une méthode nouvelle de travail de la Commission et du Parlement. Dans sa récente communication relative aux perspectives budgétaires 2007-2013, la Commission se prononce en faveur d'une « Europe de solidarité et de partenariat ». Aidez-nous, en répondant au questionnaire, à proposer de nouvelles pratiques pour la gestion du budget, en particulier, d'une part, pour les budgets mis à disposition des organisations non gouvernementales et, d'autre part, pour les budgets directement gérés par les États Membres (80% du budget de l'Union) .

La Convention III ferait de l'Europe, une fois de plus, un laboratoire pour le monde. Dans la Convention III, les forces vives économiques et sociales ne seraient plus les « observateurs », mais seraient membres à part entière de la Convention, car une Société du Bien-être est l'affaire de tous : toutes les forces vives et les « champions » de l'économie sociale doivent être mobilisés. Des représentants des peuples d'États tiers, de plus en plus concernés par les décisions européennes dans le contexte de la mondialisation de l'économie, seraient associés comme « observateurs à la Convention III.

La composition de la Convention III serait différente de celle de la Convention II et comporterait :

- à titre de membres de la Convention :

- les pouvoirs publics européens et nationaux (gouvernements, Parlement européen, Parlements nationaux, Commission européenne, Comité économique et social européen, Comité des régions),
- les « Champions » de l'entreprise citoyenne, notamment celles à statut européen et les Petites et Moyennes Entreprises, de divers secteurs ainsi que du Secteur financier, y compris les institutions financières publiques et coopératives ou mutualistes,
- les « Champions » de l'économie sociale et coopérative, les services sociaux, éducatifs et de santé, les services publics,
- les « Champions » des ONG sociales et culturelles, comme les associations des femmes, les associations des personnes âgées, les associations des personnes handicapées,
- les « Champions » des Syndicats et organisations représentatives des demandeurs d'emploi,
- les « Champions » de l'action pour la protection du bien commun.

- à titre d'observateurs :

des représentants de la société civile des pays tiers signataires des accords de la zone euro - méditerranéenne de libre-échange ainsi que des accords entre l'Union et d'autres régions du monde.

Le Contrat Social Européen sera mis en œuvre conjointement par ses signataires, c'est-à-dire l'ensemble des membres de la Convention. Un Comité de suivi sera mis en place à l'issue de la Convention III et sera en charge de soumettre un Rapport annuel et des propositions d'amélioration du processus.

Dans le cadre de la campagne pour les élections européennes de 2004, le Forum permanent de la Société Civile européenne invite les partis politiques européens à :

- inscrire dans leur programme le « Contrat Européen pour une Société du Bien-être » et le « Budget Européen Participatif »,
- désigner leurs candidats à la Présidence de la Commission européenne, à la Présidence du Parlement européen et à la Présidence de la Convention III, qui s'engagent à supporter la négociation et la mise en œuvre du Contrat européen pour une Société du Bien Être.

4. Un nouvel instrument

Un questionnaire auquel a répondu VIVANT-EUROPE (voir ci-dessous)

2. REPOSE DE VIVANT-EUROPE AU QUESTIONNAIRE

CONVENTION III

UN CONTRAT EUROPÉEN POUR UNE SOCIÉTÉ DU BIEN ÊTRE

Son programme « Ensemble on fait Mieux » 2007-2013

Questionnaire adressé aux associations de la Société civile européenne dans le cadre de la préparation d'une Conférence de la Société Civile Européenne en 2004.

Les enseignements, qui seront déduits de vos réponses vous seront communiqués et ils seront présentés lors d'une conférence de la société civile européenne et des Etats Généraux du Forum qui se tiendront en 2005

Question 1. Veuillez donner votre définition d'une société du bien-être :

Une société qui assure une sécurité d'existence et qui fournit le cadre permettant l'épanouissement personnel, la liberté d'entreprendre et d'être créatif tout en respectant le vivant.

Question 2.

En fonction de **votre définition de ce qu'est une société du bien-être**, indiquez par une croix dans la dernière colonne les chantiers (objectifs) qui de votre point de vue. sont **prioritaires pour orienter les politiques et** qu'il faudrait mettre à l'agenda de ce Contrat Européen. Vous pouvez cocher autant ou aussi peu de chantiers que vous souhaitez. Vous pouvez aussi ajouter des chantiers qui vous semblent devoir figurer et qui ne figurent pas dans la liste. Si vous trouvez que tous les chantiers sont également prioritaires, vous mettez une croix dans la colonne de la dernière ligne.

Veuillez mettre les croix dans la dernière colonne.

Objectifs de l'Union	X
Chantier : Sécurité	
Chantier : Tolérance	
Chantier : Non-discrimination	
Chantier : Développement durable	
Chantier : Promotion de la paix	
Chantier : Croissance économique équilibrée	
Chantier : Marché unique à concurrence libre et non faussée	
Chantier : Protection sociale et lutte contre l'exclusion	X
Chantier : Protection et amélioration de la qualité de l'environnement	X
Chantier : Economie sociale	

Chantier : Cohésion économique, sociale et territoriale	
Chantier : Culture, pluralisme	X
Chantier : Plein emploi	
Chantier : Progrès social	
Chantier : Progrès scientifique et technique	X
Autre chantier : Instauration d'un revenu de base inconditionnel pour tous	X
Autre chantier : Notez	
.....	
Tous les chantiers également prioritaires	

Question 3.

Un chantier doit se traduire en « actions ». En fonction de votre sélection des chantiers prioritaires pour une société du bien-être, veuillez choisir les sept actions prioritaires parmi les thèmes repris dans le tableau ci-dessous. Ces thèmes sont volontairement présentés dans le désordre. Veuillez donc en choisir sept en les mettant selon votre ordre de priorité en entourant 1 pour le plus important, 2 pour le suivant et ainsi de suite. Si vous pensez qu'il est difficile de ranger par ordre d'importance, mettez simplement une croix dans la dernière colonne pour indiquer vos sept choix. Vous pouvez ajouter des thèmes qui ne seraient pas repris dans la liste, pour autant que vous n'en choisissiez pas plus de sept au total.

Veuillez entourer les chiffres correspondant à votre rangement ou mettre une croix dans la dernière colonne en face de vos sept priorités.

	1	2	3	4	5	6	7	X
-l'adoption d'indicateurs de croissance liés au développement humain durable et au respect de l'environnement.	1	2	3	4	5	6	7	
-la mise en place d'une gouvernance économique, sociale, fiscale et budgétaire soutenant une politique de plein emploi et de cohésion sociale et territoriale en Europe.	1	2	3	4	5	6	7	
-la politique de migrations et d'asile, définir les modalités d'accroissement de l'immigration.	1	2	3	4	5	6	7	
-la solidarité entre les générations.	1	2	3	4	5	6	7	
-la protection et la mise en valeur des biens communs, patrimoine collectif et de la diversité culturelle.	1	2	3	4	5	6	7	
-la santé publique, notamment celle des enfants, et le droit à un environnement sain.	1	2	3	4	5	6	7	
- des facilités pour permettre aux handicapés d'être à égalité avec les valides dans les activités de la vie quotidienne.	1	2	3	4	5	6	7	
-la réalisation d'une démocratie européenne participative pour un développement durable, grâce à un partenariat entre pouvoirs publics	1	2	3	4	5	6	7	

/entreprises/société civile.								
-l'égalité entre les femmes et les hommes et une meilleure conciliation entre la vie professionnelle familiale.	1	2	3	4	5	6	7	
-la lutte contre le crime organisé, le terrorisme, le trafic des drogues, des êtres humains et de leurs organes.	1	2	3	4	5	6	7	
-la lutte contre la précarité, la pauvreté et l'exclusion sociale en Europe (y compris le logement).	1	2	3	4	5	6	7	
-l'éradication de l'illettrisme.	1	2	3	4	5	6	7	
-la formation tout au long de l'existence accessible à tous (y compris pour l'accès aux nouvelles technologies).	1	2	3	4	5	6	7	
-l'instauration d'un revenu d'existence suffisant, indépendamment de l'activité professionnelle.	1	2	3	4	5	6	7	
-un métier et un emploi pour tous.	1	2	3	4	5	6	7	
-le respect des conventions internationales en matière de droits de la personne humaine et de droit du travail.	1	2	3	4	5	6	7	
-la suppression de la dette du tiers monde.	1	2	3	4	5	6	7	
-la protection de la nature, la gestion de l'eau, le respect de la biodiversité, la lutte contre l'effet de serre et les changements climatiques.	1	2	3	4	5	6	7	
- la solidarité avec les peuples du sud, une aide publique au développement supérieure à 1% du PIB.	1	2	3	4	5	6	7	
-des investissements durables et des échanges commerciaux équitables et respectueux de l'environnement.	1	2	3	4	5	6	7	
-le contrôle de la vente des armes et des munitions.	1	2	3	4	5	6	7	
-le contrôle des mouvements de capitaux par une taxe internationale sur les flux financiers, la suppression des paradis fiscaux et des zones franches.	1	2	3	4	5	6	7	
-l'institution d'un procureur et d'un parquet européen.	1	2	3	4	5	6	7	
-la séparation des religions et des Etats.	1	2	3	4	5	6	7	
-la lutte contre les communautarismes/les sectes/l'intolérance idéologique ou religieuse.	1	2	3	4	5	6	7	
Autre 1 : Spécifier Rendre l'Europe plus compétitive par la détaxation du travail (stratégie de Lisbonne)	1	2	3	4	5	6	7	
Autre 2 : Spécifier Solidarité sociale et respect du travail par une taxation uniquement sur les produits.	1	2	3	4	5	6	7	

Autre 3 : Spécifier	1	2	3	4	5	6	7	
.....								
.....								

Question 4.

Veillez indiquer vos « champions », les initiatives que vous connaissez et qui mériteraient d'être reconnues sur le plan européen et qui pourraient jouir d'un effet multiplicateur grâce à un contrat pour une société du bien être. Veillez également indiquer l'organisation ou l'individu qui en est porteur.

INITIATIVE	ORGANISATION	PERSONNALITÉ-
1. Promouvoir un modèle socio-économique nouveau qui permet le financement d'un revenu de base inconditionnel pour tous en taxant uniquement les produits.	VIVANT-EUROPE	Roland DUCHÂTELET

Question 5

Dans la perspective d'une Assemblée (Convention III) qui réunirait les principaux acteurs sociaux, économiques et politiques auxquels serait confié le mandat de décider comment mettre en œuvre un « Contrat européen de Bien-Être » quels sont selon vous les acteurs qui devraient en faire partie afin d'élargir les espaces de négociation de cette mise en œuvre aux sociétés civiles,

à titre de membre de la Convention III pour un Contrat pour une Société du Bien Être:

	OUI	NON	NSP
Les pouvoirs publics européens et nationaux (Gouvernements et Parlements Nationaux, Parlement européen, Commission européenne, Comité Économique et Social européen, Comité des Régions).	1	2	0
Les « Champions » de l'Entreprise Citoyenne, notamment celles à statut européen et les Petites et Moyennes Entreprises de divers secteurs, ainsi que du Secteur Financier, y compris les institutions financières publiques et coopératives ou mutualistes.	1	2	0
Les « Champions » de l'économie sociale et coopérative, les services sociaux, éducatifs et de santé, et associations de resocialisation et/ou de réinsertion sociale, les services publics.	1	2	0
Les « Champions » des organisations syndicales	1	2	0
Les « Champions » des ONG sociales et culturelles, comme les associations des femmes, les associations des personnes âgées, les associations des personnes handicapées.	1	2	0
Les « Champions » de l'action pour la protection du bien commun.	1	2	0
Autre 1 : A préciser	1	2	0
Autre 2 : A préciser	1	2	0

à titre d'observateurs :

Des représentants de la société civile des pays tiers signataires des accords de la zone euro-méditerranéenne de libre-échange ainsi que des accords entre l'Union et d'autres régions du monde..	1	2	0
Autre 1 : A préciser	1	2	0
Autre 2 : A préciser	1	2	0
	1	2	0

Question 6A. UN BUDGET PARTICIPATIF

Veillez indiquer quelle est votre expérience de ...

1. « partenariat » avec la Commission à Bruxelles ou avec ses représentations permanentes dans les Etats membres.

- Avez vous eu des contrats avec la Commission ? Oui Non
- **Si OUI** Quelles leçons tirez vous de cette expérience ?

.....
.....
.....
.....
.....

2. « partenariat » avec votre gouvernement lorsqu'il s'agit de l'affectation des fonds communautaires (les fonds structurels par exemple).

- Avez vous participé à des comités de suivi ? Oui Non
- Avez vous déposé des projets dans le cadre des Fonds structurels ?
Oui Non
- **Si OUI à l'une des possibilités ci-dessus** , quelles leçons tirez vous de cette expérience ?

.....
.....
.....
.....

Question 6A.

Voici quelques questions qui devraient être étudiés par ce groupe de travail préparatoire. Veuillez indiquer celles qui, selon vous, sont les questions prioritaire à débattre.

	OUI	NON	NSP
Définir au plan européen une <u>enveloppe budgétaire</u> consacrée à un contrat pour une société du bien être.	1	2	0
Mettre en place de <u>nouvelles lignes budgétaires.</u>	1	2	0
Avoir une ligne budgétaire portant sur	1	2	0
Pour les projets financés par la Commission <u>dans</u> l'Union Européenne, mettre en place un <u>nouveau système de retour d'expérience</u> associant le Parlement, la Commission, les auteurs de projets.	1	2	0
Pour les projets financés par la Commission <u>hors</u> de l'Union Européenne, mettre en place un nouveau système de retour d'expérience associant le Parlement, la Commission, les auteurs de projets, le pays récipiendaire et la société civile locale.	1	2	0
Pour les budgets européens en fait <u>gérés directement ou indirectement par les Etats Membres</u> , (80% du budget de l'Union).mettre en place de nouveaux mécanismes de transparence et de participation de la société civile au niveau national,	1	2	0
Pour les ONG travaillant à l'échelle <u>nationale, régionale ou locale</u> , mettre en place des mécanismes nouveaux, gérés localement, permettant à ces ONG de participer, pour des <u>montants relativement faibles</u> , à des projets financés par des fonds européens.	1	2	0
Définir un <u>mode de fiscalité européenne.</u>	1	2	0
Augmenter les ressources propres du <u>budget de l'Union au-delà du plafond actuel (1,27 % du P.I.B.).</u>	1	2	0
Autre : A préciser	1	2	0

Question 7.

La décision de réunir (en septembre 2005 ?) une CONVENTION III pour élaborer un Contrat européen du Bien-Être et de préparer un Budget européen participatif, appartiendra à ceux qui seront aux commandes de l'Union européenne auprès les élections de juin 2004. En effet, les résultats de ces élections conditionnent la nomination du futur Président de la Commission européenne et la composition de la future majorité politique au Parlement européen.

C'est pourquoi nous vous invitons à indiquer les noms de ceux que vous souhaiteriez être appelés à remplir, durant la prochaine législature, les fonctions de...

Président-e de la Commission Européenne

Un président élu au suffrage universel avec un programme...

Président-e de la Convention III

.....

Description de votre organisation

Nom :... **VIVANT-EUROPE**.....

Raison sociale/domaine(s) d'activité :

« Il faut arrêter de pénaliser le travail des citoyens européens par une imposition qui favorise les délocalisations. Les taxes sur le travail tuent l'emploi, vident l'Europe de ses compétences et mettent en péril le financement de notre sécurité sociale. Le financement de la sécurité sociale européenne doit trouver sa source auprès de la vente des produits en Europe, par une taxe sur la consommation (TSC) ou TVA sociale, plutôt que de rendre hors de prix le coût de l'emploi. Sauver l'emploi et la sécurité sociale, c'est garantir un développement humain durable au sein d'une Europe sociale respectueuse de l'environnement. »

Adresse : BRASSEUR Jean-Paul
Rue HECTOR BLONDIAU, :N° : ...22.....
e-mail : brasseur.jp@swing.be

Ville : MIGNAULT.....Code Postal : 7070.....

Pays : BELGIQUE

Nombre de membres dans ce pays : /_1000/_/_/_/_/_/_/_/

Y a-t-il les antennes locales ou décentralisées dans ce même pays ?

NON

OUI ⇒ Combien ? /_/_/_/_/

Pays où votre organisation est présente : veuillez cocher les cases appropriées

<i>Allemagne</i>	X	<i>Grèce</i>		<i>Pologne</i>	
<i>Autriche</i>		<i>Hongrie</i>		<i>Portugal</i>	
<i>Belgique</i>	X	<i>Irlande</i>		<i>Roumanie</i>	
<i>Bulgarie</i>		<i>Italie</i>	X	<i>Royaume-Uni</i>	
<i>Chypre</i>		<i>Lettonie</i>		<i>Slovaquie</i>	
<i>Danemark</i>		<i>Lituanie</i>		<i>Slovénie</i>	
<i>Espagne</i>	X	<i>Luxembourg</i>	X	<i>Suède</i>	
<i>Estonie</i>		<i>Malte</i>		<i>Suisse</i>	
<i>Finlande</i>		<i>Norvège</i>		<i>Tchéquie</i>	
<i>France</i>	X	<i>Pays-Bas</i>		<i>Turquie</i>	

Autres

<i>Europe de l'Est</i>		<i>Amérique du Sud</i>	X	<i>Japon</i>	
<i>Afrique</i>		<i>Moyen Orient</i>		<i>Autre Extrême Orient</i>	
<i>Amérique du Nord</i>		<i>Chine</i>		<i>Australie-N. Zélande</i>	
<i>Amérique centrale</i>		<i>Inde-Pakistan-Ceylan</i>		<i>Autre Océanie</i>	

Permanent Forum of Civil Society
Forum Permanent de la Société Civile
Square de Meeûs, 25
B-1000 Bruxelles
Phone (32) 2 508 30 84
Fax (32) 2 508 30 89
[Http://www.forum-civil-society.org](http://www.forum-civil-society.org)